



BULLETIN DE SERVICE OPTIONNEL N° OTM 315-66

I. DETAILS TECHNIQUES

1.1. Catégorie

Optionnelle

1.2. Aéronefs concernés

GROB G 103A TWIN II ACRO
GROB G 103C TWIN III ACRO

N° de série 3544 - 34078 (+ suffixe "K")
N° de série 34101 - 34203

1.3. Délai

Au choix de l'exploitant

1.4. Objet

ATA - CODE 53-00 Fuselage

1.4.1. Montage de renforts

1.4.2. Annulation des réductions de limites d'emploi

1.5. Raison

Par le bulletin de service urgent DTM 315-63, les limites de vitesse autorisées ont été réduites et le vol acrobatique interdit.

Par le bulletin de service VTM 315-65, le manuel de vol imposait un domaine de vol réduit.

Le présent bulletin de service optionnel OTM 315-66, ainsi que les travaux précisés dans les directives des travaux sont à appliquer impérativement pour *restaurer la capacité totale du vol acrobatique sur G 103A TWIN II ACRO et G 103C TWIN III ACRO*. Dans le cas de non application de ce bulletin de service et des travaux OTM 315-66, les limites d'emploi restent celles correspondant au VTM 315-65.

Remarque importante : Avant l'application de l'OTM 315-66, il faut appliquer le DTM 315-65.

**GROB G 103A TWIN II ACRO
GROB G 103C TWIN III ACRO**



1.6. Documents associés

Directives des travaux OTM 315-66 sur demande pour application.

1.7. Autorisation

Les informations techniques contenues dans ce document sont autorisées dans le cadre de l'agrément LBA et ont été approuvées par l'EASA.

1.8. Mesures / Instructions

1.8.1 Exécution des travaux de modification de structure et des mesures associées, définies dans les directives de travaux OTM 315-66.

1.8.2 Remplacement des pages (Manuel de vol et manuel d'entretien) par celles-ci jointes

- | | |
|---|------------------------|
| - Manuel de vol G 103A TWIN II ACRO | Révision 9 du 16.10.03 |
| - Manuel de vol G 103C TWIN III ACRO | Révision 6 du 16.10.03 |
| - Manuel d'entretien G 103C TWIN III ACRO | Révision 7 du 16.10.03 |

1.8.3. Les plaquettes ci-contre, posées près des anémomètres avant et arrières sont à enlever.

Toutes manœuvres acrobatiques sont interdites



1.8.4. Pour G 103A TWIN II ACRO

Les plaquettes "limitations d'emploi" sont à apposer aux endroits prévus.

Masse maximale autorisée		580 kg
Vitesses maximales autorisées en vol (IAS)		
Par temps calme	VNE	250 km/h
Par temps agité	VRA	180 km/h
Remorquage avion	VT	170 km/h
Lancer auto ou treuil	VW	120 km/h
Aérofreins sortis	VFE	250 km/h
Vitesse de manoeuvre	VA	180 km/h

Pour G 103C TWIN III ACRO

Les plaquettes "limitations d'emploi" sont à apposer aux endroits prévus.

Masse maximale autorisée		600 kg
Vitesses maximales autorisées en vol (IAS)		
Par temps calme	VNE	280 km/h
Par temps agité	VRA	200 km/h
Remorquage avion	VT	185 km/h
Lancer auto ou treuil	VW	140 km/h
Aérofreins sortis	VFE	280 km/h
Vitesse de manoeuvre	VA	185 km/h

1.9. Mesures répétitives

Néant

1.10. Masse et centrage

Après les travaux de modification suivant les directives OTM 315-66, il faut procéder à une pesée avec détermination du centrage. Le centre de gravité doit se trouver à l'intérieur du domaine autorisé. Le compte-rendu de pesée est à joindre au dossier du planeur.



II. INFORMATIONS POUR PLANIFICATION

2.1. Matériel et disponibilité

Le matériel nécessaire à l'exécution des travaux suivant les directives de travaux OTM 315-66 est disponible et peut être commandé à l'aide du bon de commande à solliciter.

2.2. Outillage spécial

Sans objet

2.3. Durée d'exécution

Environ 50 heures + travaux supplémentaires éventuels.

2.4. Documents de référence

Sans objet

2.6. Traitement

Sans objet

III. REMARQUES

- 1.1. L'application correcte des mesures est à consigner dans le carnet de bord par une personne habilitée.
- 1.1. Si, le cas échéant, vous avez vendu votre planeur, veuillez avoir l'obligeance de nous communiquer avec le n° de série, le nom et l'adresse du nouveau propriétaire.
- 1.2. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à

MHM – Marc HAUSS
4, rue des Scarabées
67500 HAGUENAU
Tél. et Fax : (0033) 03 88 93 90 80
e-mail : mhm.marc.hauss@wanadoo.fr

Approuvé par EASA
N° 1415 le 02.12.03